



CAHROM (2019)4prov4

Strasbourg, 11 septembre 2019

**COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET AUX GENS DU VOYAGE¹
(CAHROM)**

**VISITE THÉMATIQUE DU CAHROM SUR LE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL À LA PROMOTION DES ARTS ET DE
LA CULTURE ROMS ET LA COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES ROMS, AINSI QUE SUR LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE EN LA MATIÈRE**

Visite thématique du CAHROM à Berlin, Allemagne, 20-22 février 2019

RAPPORT THÉMATIQUE FINAL

CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRÉS, BONNES PRATIQUES RECENSÉES ET SUITES ENVISAGÉES

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens et Ashkali des Balkans ; c) les branches orientales (Doms/Garachis, Loms/Boshas et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

4.1 Conclusions concernant l'organisation de la visite thématique du CAHROM

Le programme de la visite thématique était complet et couvrait largement les deux sujets que sont les pratiques nationales en matière de commémoration du génocide des Roms et la promotion des arts et de la culture roms. Le format de la réunion a permis aux participants de contribuer activement aux discussions sur les difficultés rencontrées, les idées à approfondir et les recommandations relatives à la promotion des arts et de la culture roms et à la commémoration du génocide des Roms.

4.2 Conclusions générales et enseignements tirés propres à chaque pays

Les discussions ont montré que, de manière générale, le soutien gouvernemental et privé à la promotion des arts et de la culture roms est insuffisant dans la majorité des pays européens. En effet, il existe un grand nombre d'initiatives liées à la commémoration de l'Holocauste ou du génocide des Roms mais, concernant les arts et la culture roms, elles sont moins nombreuses. Il est rare de voir des fondations culturelles privées qui consacrent tout ou partie de leur programme annuel de bourses d'études à la demande thématique de Roms ou d'autres minorités nationales, même s'il y a quelques exceptions, comme la Fondation finlandaise Majaoja. Les États doivent donc renforcer leur rôle de précurseurs en matière de soutien des arts et de la culture roms.

Cependant, on peut dire que si les autorités locales refusent de promouvoir les arts et la culture roms, il n'existe pas de mesure légale pour les y contraindre. Il conviendrait de rendre obligatoire, par une loi fédérale, l'enseignement des arts et de la culture et du génocide roms, car le financement de projets peut être insuffisant pour assurer cet enseignement et les services culturels que les citoyens roms et non roms désirent. Les différentes grandes institutions artistiques et culturelles doivent toutefois jouer un rôle actif et reconnaître la discrimination systémique et structurelle qui leur est propre et doit désormais être dénoncée dans le cadre de l'évolution vers des organisations plus inclusives et plus participatives.

Dans ce contexte, le projet de recommandation du Comité des ministres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques a été adopté par le CAHROM lors de sa 18e Session plénière.

L'idée et le concept de mémoire doivent également inclure des témoins contemporains, car les survivants roms de l'Holocauste sont aujourd'hui très peu nombreux. Dans ce cadre, RomArchives et ERIAC peuvent jouer un rôle important dans la numérisation des récits des survivants et transmettre la mémoire non seulement aux jeunes générations de Roms mais aussi à la société en général. En outre, cette plate-forme numérique pourrait être un excellent outil pour fournir des centres de documentation virtuels aux pays qui n'en ont pas et inclure des informations et des archives complètes par pays.

Parmi les recommandations figuraient notamment :

- **Examiner d'autres méthodes de soutien gouvernemental** comme un système de subventions à la création de projets artistiques et culturels durables au niveau local. Il conviendra d'évaluer et de suivre l'impact de ces projets et subventions avec la possibilité de renouvellement des subventions sur une base annuelle quand le projet remplit un ensemble de critères, tels que la réalisation de ses objectifs d'impact mesurables à court, moyen et long termes, la transférabilité du projet, l'appropriation du projet par la municipalité, la

viabilité du projet et les ressources humaines et les compétences appropriées. Les projets qui donnent des résultats tangibles et durables devront être privilégiés, sans toutefois exclure les festivals ou les projets ponctuels. Le système de subventions devra être conçu de manière à encourager les municipalités et les ONG locales à travailler ensemble et à présenter des propositions de projets de qualité tout en conservant des attentes réalistes. Rappelons que la sensibilisation et le renforcement des capacités au niveau local tant des Roms que des autorités locales sont importants de manière à ce que l'intérêt des autorités locales soit suffisamment grand pour qu'elles déposent des demandes concernant les financements disponibles et soient impliquées dès le départ. Le système de subventions devra comporter deux volets car les initiatives peuvent provenir à la fois du niveau national ou régional mais aussi de militants roms de terrain. Il convient d'identifier la possibilité d'affecter au moins certains fonds spécialement à la promotion de la culture et des arts roms ainsi que de garantir des fonds au niveau national et régional de gouvernement, en gardant à l'esprit que la culture n'est pas toujours une question prioritaire dans les communautés qui sont touchées par une pauvreté extrême.

- Prendre des mesures actives visant à **encourager les instituts de recherche universitaires à mener davantage de recherches liées à l'histoire, aux arts et à la culture roms**, que ce soit dans le cadre de leur programmes de recherche intégrés ou de projets de recherche séparés concernant l'histoire, les arts et la culture des Roms et des Gens du voyage, mais en particulier leur persécution pendant l'Holocauste.
- Mener des recherches et réfléchir à l'échelle nationale sur les perspectives multiples de l'histoire : la vérité, la reconnaissance, la réconciliation, et le travail sur la mémoire sociale en matière d'identité et la commémoration.
- **Renforcer la visibilité** en intégrant des sections sur l'histoire, les arts et la culture roms dans les **musées locaux, régionaux et nationaux financés par des fonds publics en coopération avec les agences nationales du Ministère des antiquités et des musées** et chercher à établir des partenariats avec des organisateurs des principaux grands événements culturels pour qu'ils incluent des manifestations culturelles roms dans leur programmation dans les secteurs public et privé des services artistiques et culturels.
- Il convient de chercher à utiliser des supports existants dans les différentes **agences culturelles européennes** tels que le programme Europe Créative de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » de la Commission européenne (EACEA) ou les accords partiels EURIMAGES du Conseil de l'Europe pour produire des films sur les droits de l'homme des Roms, des projets d'intégration des Roms, la culture et les arts roms, l'histoire et le génocide des Roms, et autres sujets présentant un intérêt.
- Concevoir de **nouvelles approches éducatives** et réfléchir aux avantages de récits historiques séparés par rapport à des récits historiques inclusifs dans l'enseignement de l'histoire, du génocide, des arts et de la culture des Roms. La réflexion doit inclure des discussions sur la question des stéréotypes existants tels que la vie de bohème, le romantisme et l'exotisme, la diversité au sein des communautés roms ainsi que le développement d'un sens critique et la formation des enseignants. La conséquence directe serait le renforcement de la fierté d'être Rom ou d'origine rom.
- Conceptualiser différentes formes de commémoration nationale du génocide des Roms, y compris de **nouvelles formes de commémoration**, en identifiant les insuffisances à ce niveau ou le manque total de reconnaissance par les institutions compétentes, les autorités et la société en général.
- Établir de **nouveaux lieux de mémoire visibles qui deviendront des centres d'attention et de manifestations commémoratives**, et sécuriser les lieux existants.
- Créer une **plateforme numérique** active afin d'établir des liens entre les intellectuels roms dans le monde et disposer d'un espace de réflexion et de discussion sur des questions d'actualité et dont les résultats peuvent orienter l'élaboration des politiques. Cette plateforme pourrait inclure des liens vers des ressources utiles comme les outils nationaux de cartographie, les archives, etc.
- Créer des **centres de documentation numérique**
- **Reconnaître** officiellement le **2 août** comme Journée de la mémoire du génocide des Roms et des Sintés.
- Rédiger une **recommandation du Conseil de l'Europe aux états membres pour établir des sites de commémorations**

4.2.1 Pratiques nationales en matière de promotion des arts et de la culture roms et de la commémoration du génocide des Roms

Allemagne – Le cadre gouvernemental existant en matière de soutien à la promotion des arts et de la culture roms sera maintenu et renforcé. Le Conseil central des Sintés et des Roms d'Allemagne assure que les questions qui les concernent sont traitées au plus haut niveau politique et restent une priorité du programme gouvernemental. Le gouvernement souhaite établir une coopération avec l'ERAC et reconnaît l'institution comme un acteur précieux en faveur de la diversité et du savoir culturel de la population allemande.

La visite du mémorial des Sintés et des Roms d'Europe assassinés sous le régime national-socialiste ainsi que la visite de l'ERAC et la présentation à son sujet ont permis une réflexion collective sur la manière dont l'Allemagne et d'autres pays partenaires peuvent mieux conceptualiser la commémoration du génocide des Roms et l'adapter au contexte spécifique de leur pays. L'un des défis les plus importants rencontrés par l'Allemagne et d'autres pays est la nécessité d'impliquer la jeunesse dans les initiatives de commémoration et de renforcer cet aspect dans la coopération future entre les pays partenaires.

Autriche – Le gouvernement a mis sur pied un système bien structuré de conseils consultatifs des Roms, avec lesquels il travaille et qu'il aide à développer des politiques pertinentes. D'autres efforts sont nécessaires pour inclure l'enseignement de l'histoire, du génocide, des arts et de la culture des Roms dans le programme scolaire ordinaire. De plus, les fonds alloués aux projets des minorités nationales sont un exemple de bonnes pratiques, mais les résultats doivent être suivis pour évaluer l'impact de ces projets et identifier les lacunes et les défis à relever.

Ces dix dernières années, de nouvelles recherches importantes ont été entreprises sur l'histoire autrichienne pendant la période 1938-1945 et l'après-guerre. Elles ont notamment porté sur des sujets comme l'expropriation en Autriche sous le régime nazi, la restitution et les efforts d'indemnisation après 1945, les groupes de résistance autrichiens et la justice d'après-guerre pour les crimes commis sous le régime. Cependant, d'autres recherches restent nécessaires, notamment sur la persécution des Roms autrichiens pendant l'Holocauste.

Belgique – Le gouvernement a établi un réseau et une collaboration institutionnels efficaces avec les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage. Bien que la Belgique dispose de plusieurs centres de ressources, aujourd'hui, aucun n'est spécifiquement consacré au génocide des Roms. Une orientation positive est requise concernant la désignation d'une Journée de commémoration du génocide des Roms et des Sintés et sa présence spécifique dans le programme scolaire. Il existe de la documentation et des recherches sérieuses sur l'Holocauste, mais il reste beaucoup à faire pour développer des collections sur la mémoire des persécutions et des crimes de guerre contre les Roms et les Gens du voyage belges au cours du XX^e siècle.

Italie – Une collaboration sur la comparaison de modèles, avec le partage de projets et de matériels innovants, entre des initiatives universitaires italiennes et d'autres pays partenaires, universités ou centres de recherches, pourrait être un futur axe de travail intéressant (l'université de Vérone a par exemple mis en place un cours de romani chib en 2018).

Parmi les domaines de développement souhaités figurent le lancement de partenariats avec les grandes organisations artistiques et culturelles et la conclusion d'accords entre les principaux médias et les médias roms. Il pourrait être productif d'établir des partenariats solides avec de grandes manifestations culturelles et musicales non roms et des événements publics majeurs. Une collaboration avec les parties prenantes et l'institution de la Plateforme nationale pour les Roms concernant l'organisation d'événements les rendrait plus pertinents et renforcerait leur impact.

Lettonie – La coopération entre l'ERAC et le Musée d'art et d'histoire roms (ONG rom « Centre pour la culture rom » en Lettonie) permettrait de sensibiliser le public européen et les Roms d'autres pays européens à la culture, l'art et l'histoire roms lettons. Par exemple, des expositions d'artistes roms de nationalité lettone pourraient être organisées en partenariat avec l'ERAC pour une diffusion plus large.

République de Moldova – Même si le gouvernement moldave a adopté un Plan d'action pour la commémoration de l'Holocauste, il est nécessaire de conceptualiser un lieu de commémoration de l'Holocauste qui correspond à l'expérience moldave de l'Holocauste et en particulier à l'impact qu'il a eu sur sa communauté rom. Il viendrait compléter l'exposition du Centre-musée de Chisinau consacré à l'histoire de l'Holocauste dans la République de Moldova et l'exposition consacrée à la mémoire des victimes roms de l'Holocauste.

République slovaque – Le gouvernement finance et soutient de nombreux festivals et événements culturels roms ; à cet égard la République slovaque est une référence. Le travail doit se poursuivre pour intégrer la composante rom dans le programme scolaire et les principaux musées et festivals culturels et ainsi changer définitivement les mentalités. Les travaux avec l'ERAC doivent aussi être maintenus afin de diffuser les bonnes pratiques dans toute l'Europe.

Suisse – L'Office fédéral suisse de la culture finance beaucoup de projets culturels mais devrait viser à intégrer davantage les arts et la culture roms dans les musées et les fêtes populaires au niveau national.

L'enseignement et l'apprentissage de l'Holocauste font aussi désormais partie du programme général des Instituts suisses de formation des enseignants. Dans certaines écoles, les enseignants abordent le génocide des Roms, des Sintés/Manouches et des Yéniches dans leurs classes mais les initiatives pédagogiques sur ce sujet ne sont pas courantes. L'université des Sciences appliquées du nord-ouest de la Suisse propose des ateliers à l'intention des enseignants pour l'enseignement de l'histoire rom, y compris le génocide des Roms, et pour élaborer des matériels d'enseignement sur ce sujet. Ces ateliers devraient figurer dans les programmes de formation des enseignants.

Ukraine – Bien qu'il existe des projets visant à promouvoir la recherche, introduire des sources documentaires et établir des récits oraux sur les destins de Roms dans le territoire occupé de l'Ukraine pendant la Seconde Guerre mondiale, il convient que les historiens mènent davantage de recherches sur le génocide des Roms et des Sintés. Le programme scolaire devrait aussi intégrer l'histoire, le génocide, les arts et la culture des Roms.

4.2.2 Pratiques internationales en matière de promotion des arts et de la culture roms et de la commémoration du génocide des Roms

Les pratiques internationales visant à promouvoir les arts et la culture roms et la commémoration du génocide des Roms sont nombreuses (voir annexe 3). Il est cependant essentiel d'examiner les recommandations portant sur la création d'une plateforme numérique active visant à établir des liens entre les intellectuels roms dans le monde qui offrirait un espace de réflexion et de discussion sur des questions d'actualité ainsi que la promotion de la reconnaissance officielle du 2 août comme Journée de commémoration du génocide des Roms et des Sintés dans les États membres du Conseil de l'Europe.

4.3 Bonnes pratiques identifiées au niveau national et international

4.3.1 Dans la République fédérale d'Allemagne, pays hôte

- L'hébergement d'ERAC à Berlin et le soutien financier qui lui est fourni ;
- RomArchive – archives numériques relatives aux arts et à la culture roms ;
- le Conseil central des Sintés et des Roms allemands ;
- le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands.

4.3.2 Bonnes pratiques identifiées dans les pays partenaires (Autriche, Belgique, Italie, Lettonie, République de Moldova, Norvège, République slovaque, Suède, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni)

Autriche

- Le dialogue avec la société civile établi dans le cadre de la plateforme nationale de dialogue avec les Roms afin de rédiger un catalogue de demande de la société civile dans ce contexte ;
- Le Centre de documentation de la résistance autrichienne² ;
- l'Institut pour l'enseignement sur l'Holocauste du ministère fédéral de l'Éducation, des Sciences et de la Recherche³ ;
- la cérémonie annuelle de commémoration des Roms et des Sintés de Salzbourg assassinés par les nazis ;
- La cérémonie de commémoration annuelle au « Camp Gitan de détention et de travail » à Lackenbach ;
- Polis – le Centre autrichien pour l'éducation à la citoyenneté à l'école et la revue Polis Aktuell⁴ ;
- le projet « Romane Thanae »⁵.

Belgique

- Le décret du 13 mars 2009 (Fédération Wallonie-Bruxelles)⁶ sur la transmission de la mémoire du génocide ;
- le projet européen MemoROM⁷ ;
- le Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms⁸ ;

² <http://www.doew.at/english>

³ <http://www.erinnern.at/bundeslaender/oesterreich>

⁴ <https://www.politik-lernen.at/site/ueberuns/english>

⁵ <http://www.romane-thanae.at/index.php>

⁶ <http://www.enseignement.be/index.php?page=27095>

⁷ <http://www.erionet.eu/memorom>

⁸ <https://www.cmgv.be/>

- la première conférence « Convoi Z. Samudaripen » sur la déportation des Sintés et des Roms en Belgique ;
- Kazerne Dossin (l'ancien musée juif de la déportation et de la résistance)⁹ ;
- le comité spécial pour l'éducation à la mémoire¹⁰.

Italie

- Les activités de commémoration liées à l'Holocauste des Roms (Porrajmos – mot rom qui désigne l'Holocauste) ;
- les priorités thématiques concernant les arts et la culture et l'Holocauste des Roms figurant dans la Stratégie nationale d'intégration des Roms ;
- la mise en place d'une Plateforme nationale pour les Roms en tant qu'outil collaboratif entre les ONG et le gouvernement, avec la participation de la jeunesse rom ;
- la campagne annuelle sur la Semaine nationale contre le racisme ;
- les commémorations du 8 avril au niveau local et central ;
- la contribution de l'UNAR aux activités de recherche et de formation (livres, formations, boîtes à outils pour les enseignants) sur les thèmes des arts et de la culture roms et de la mémoire du génocide.

Lettonie

- Le festival international annuel sur la culture rom « Roma World » ;
- activités de sensibilisation dans le cadre de la campagne DOSTA !;
- les projets intitulés « projet sur la commémoration de l'histoire rom : mémoire vivante » et « projet sur la commémoration de l'histoire rom : dans l'intérêt des victimes du nazisme » ;
- des supports d'information en letton et en anglais sur le génocide rom en Lettonie pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- l'exposition « Le génocide des Roms en Lettonie (1941-1945) » ainsi que la publication sur le même sujet.

République de Moldova

- L'inclusion du « génocide des Roms » dans plusieurs programmes et manuels scolaires moldaves ;
- l'Agence nationale des relations interethniques ;
- L'[Ethno Diversity Festival](#)¹¹ ;
- le Plan d'action pour la commémoration de l'Holocauste pour la période 2017-2020 ;
- la semaine annuelle pour la commémoration de l'Holocauste consacrée au génocide national ;
- le premier Centre-musée à Chisinau consacré à l'histoire du génocide.

Norvège

- le projet de recherche sur l'histoire des Roms norvégiens et l'Holocauste ;
- le rapport financé par le gouvernement « *Å bli dem kvit* » (« Se débarrasser d'eux ») de février 2015 ;
- les excuses publiques de la Première ministre aux Roms norvégiens (8 avril 2015) ;
- le centre culturel et de ressources concernant les Roms.

⁹ <https://www.kazernedossin.eu/EN/>

¹⁰ <https://herinneringseducatie.be/>

¹¹ <http://www.bri.gov.md/index.php?page=comunicate&opa=view&id=1489&start=&l=ru>

République slovaque

- le théâtre Romathan ;
- le musée de la culture rom à Martin ;
- le centre national de documentation et d'information sur la culture rom de la bibliothèque scientifique nationale ;
- le projet Ma Bisteren! Project (N'oublions pas), du musée national slovaque et de l'association civile In Minorita ;
- les grandes fêtes roms ;
- la reconnaissance officielle du génocide des Roms et des Sintés et du 2 août comme Journée de commémoration.

Suède

- La publication du Livre blanc sur les abus et les violations des droits des Roms commis au XX^e siècle¹² ;
- la mission de la commission suédoise contre l'antitsiganisme¹³ ;
- le travail du Living History Forum.

Suisse

- Le Plan d'action de la Suisse visant à promouvoir la culture des Yéniches, des Sintés et des Roms, qui inclut des mesures pour l'enseignement de l'histoire et de la culture des Sintés et des Roms, y compris les persécutions dont ils ont fait l'objet ;
- le grand festival culturel traditionnel des Yéniches/Sintés, le festival tsigane à Zurich et une exposition itinérante sur les Sintés/Manouches suisses ;
- l'ajout des traditions nomades des Yéniches et des Sintés/Manouches sur la « liste des traditions vivantes en Suisse » ;
- les événements de soutien organisés chaque année dans les écoles suisses pour célébrer le 27 janvier, Journée internationale pour la mémoire de toutes les victimes de l'Holocauste ;
- l'ouvrage intitulé « Les Roms, les Sintés et les Yéniches. La politique suisse concernant les tsignanes pendant la période nazie » ;
- le financement du gouvernement suisse pour le développement du site web éducatif européen *The Fate of European Roma and Sinti during the Holocaust* (Le destin des Roms et Sintés européens pendant l'Holocauste).

Ukraine

- La reconnaissance officielle du génocide des Roms et des Sintés et du 2 août comme Journée de commémoration ;
- plus de 20 mémoriaux érigés à la mémoire des victimes du génocide des Roms dans le pays ;
- le travail pour intégrer l'Holocauste et le génocide des Roms dans une politique complète sur la mémoire de Babi Yar ;
- « Romance » : théâtre dramatique et musique roms ;
- de grands festivals roms, comme « Amala », « Bakhtale Gathers Friends », « Pap Jazz Fest ».

¹²<https://www.government.se/legal-documents/2015/03/ds-20148/>

¹³<http://www.minoritet.se/user/motantiziganism/english/index.html>.

Royaume-Uni¹⁴

- Depuis 2001, le Royaume-Uni observe le 27 janvier comme la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. C'est une journée de commémoration pour les victimes de l'Holocauste, la persécution nazie et tous les génocides ultérieurs. Plus précisément, la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste vise à reconnaître que l'Holocauste a été un épisode tragiquement déterminant du XXe siècle, une crise pour la civilisation européenne et une catastrophe universelle pour l'humanité, ainsi qu'à fournir une marque nationale de respect à toutes les victimes de persécutions nazies et faire preuve de compréhension avec tous ceux qui en subissent encore les conséquences.
- Tous les événements placent la commémoration de l'Holocauste et de toutes les victimes de la persécution nazie, y compris les Roms, en leur centre, avec des discours de survivants, d'éminents politiciens et d'autres dignitaires, dont le grand rabbin de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, et commémore également les génocides au Cambodge, Rwanda, Bosnie et Darfour.
- Il n'y a aucune obligation d'étudier le génocide des Roms dans les programmes d'études au Royaume-Uni. Cependant, la plupart des cours sur l'Allemagne nazie comprennent la persécution nazie des Sinti et des Roms tel que requis dans le cursus. Par ailleurs, l'étude de 2015 de l'UCL Center for Holocaust Education « Que savent et comprennent les étudiants de l'Holocauste? » a constaté qu'une majorité d'étudiants pouvaient nommer les Roms comme victimes de la persécution nazie, suggérant qu'ils avaient couvert cela dans leur apprentissage, bien qu'il y ait une connaissance moins sûre des formes que cette persécution prenait.
- La principale ressource pédagogique sur le génocide des Roms est Mosaic - Victims of Nazi Persecution, un dossier pédagogique créé par le *Holocaust Educational Trust* et le *National Education Union*, le plus grand syndicat d'enseignants d'Angleterre et du Pays de Galles.
- De nombreuses écoles profitent de l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste pour inclure des informations sur le génocide des Roms. Des ressources, y compris des histoires de vie de Roms et de Sintis, sont disponibles auprès du Holocaust Memorial Day Trust.
- Le Livre vert du gouvernement du Royaume-Uni sur la stratégie pour des communautés intégrées, qui indique son engagement fort pour la construction d'une société qui convienne à tous et pour l'intégration des plus vulnérables.

4.4 Suivi envisagé à court et moyen termes

4.4.1 Au niveau du CAHROM et du Conseil de l'Europe en général

- Pour le secrétariat du CAHROM : inviter – sur une base ad hoc – un représentant de l'ERAC à la 17^e réunion plénière du CAHROM à Toulouse, France, du 11 au 14 juin 2019, concernant le point de l'ordre du jour qui inclut l'examen du projet de rapport thématique de la visite thématique du CAHROM à Berlin et la discussion des principales conclusions et enseignements tirés.
- Assurer la liaison avec l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) afin de garantir la visibilité du génocide des Roms dans l'Addendum pour marquer le 20^e anniversaire de la Déclaration commune de Stockholm.

¹⁴ A titre volontaire et exceptionnel, la délégation du Royaume-Uni a contribué au rapport thématique bien qu'elle n'ait pas participé en tant que pays partenaire à la visite thématique correspondante.

- Finaliser la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur l'inclusion de l'histoire des Roms et des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques et soutenir sa mise en œuvre dans les États membres.
- Continuer à appeler ouvertement à développer des matériels pédagogiques et des programmes de formation universels concernant l'histoire et le génocide des Roms afin de sensibiliser sur les situations historiques et actuelles de la persécution et de la discrimination des Roms dans différents États membres.

4.4.2 *Au niveau de l'ERAC*

L'ERAC continuera de promouvoir son travail avec les membres du CAHROM et de chercher à établir une coopération et des partenariats avec eux en ce qui concerne l'organisation et la promotion d'expositions et d'événements culturels à la fois au siège à Berlin et si possible dans les pays partenaires.

4.4.3 *Au niveau des pays hôtes et partenaires*

- Renforcer le cadre gouvernemental existant en matière de soutien à la promotion des arts et de la culture roms en **Allemagne**.
- Continuer à soutenir l'institutionnalisation durable de l'ERAC et à renforcer la coopération entre le bureau de l'ERAC à Berlin, **l'État allemand et d'autres États membres européens**, les institutions artistiques et culturelles nationales et internationales et les parties prenantes roms.
- Créer un centre national pour les Roms en tant qu'organe gouvernemental en **Suède**.
- Organiser une conférence internationale en **Suède** pour célébrer le 20^e anniversaire du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste qui s'est déroulé en l'an 2000.
- Construire un nouveau mémorial sur l'Holocauste en hommage aux victimes des persécutions nazies, y compris les victimes roms et sintés, au **Royaume-Uni**.
- Inaugurer les locaux définitifs du Centre culturel et de ressources des Roms en **Norvège**.
- Faire suite à la demande formulée précédemment par l'Organisation des Suisses de l'étranger visant à la construction d'un mémorial dédié à toutes les victimes suisses du nazisme. Dans sa réponse à une interpellation parlementaire de décembre 2018 (18.4270 Barrile) en faveur de cette initiative, **le Gouvernement suisse** a déclaré qu'il examinait la question avec un esprit ouvert ; la forme et le contenu de son soutien seront précisés lorsque le projet sera mieux défini.
- Assurer le suivi de l'initiative du comité du groupe d'initiative et de suivi « IG-Mahnmal » concernant la création d'un mémorial pour les réfugiés qui se sont vus refuser l'entrée en **Suisse** pendant la Seconde Guerre mondiale.
- Le **Gouvernement suisse** se penche sur la possibilité de soutenir une initiative visant à établir un mémorial dédié aux victimes de l'action de Pro Juventute « Kinder der Landstrasse » (1926-1978) dont l'objectif était la sédentarisation forcée des Gens du voyage en séparant les enfants yéniches de leurs parents et en les plaçant en institution et dans des familles d'accueil.
- Continuer d'ajouter d'autres traditions roms, yéniches et sintés/manouches à la « Liste des traditions vivantes en Suisse », dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de la **Suisse** avec l'Unesco.

- Poursuivre la coopération entre l’**Autriche** et le Conseil consultatif des Roms concernant l’enseignement de l’histoire et du génocide des Roms ainsi que le développement d’une politique culturelle et artistique, la mise en œuvre et l’évaluation conjointe de politiques et de mesures d’intégration des Roms.
- Inclure l’enseignement des sujets relatifs à l’histoire, au génocide, aux arts et à la culture roms dans les programmes nationaux en **Autriche**.
- Désigner une Journée de commémoration du génocide des Roms et des Sintés en **Belgique**.
- Inclure l’enseignement des thèmes liés à l’histoire, au génocide, aux arts et à la culture roms dans les programmes nationaux en **Belgique**.
- Établir un conseil des jeunes roms spécifiquement associé à la commémoration et à la reconnaissance du Porrajmos en **Italie**.
- Renforcer l’intérêt des chercheurs et dynamiser la recherche scientifique sur les persécutions et l’internement des Roms en **Italie**.
- Créer un monument durable en hommage aux victimes roms de l’Holocauste en **Moldova**.
- Inclure l’histoire et le génocide/l’Holocauste roms dans les programmes scolaires en **Moldova**.
- Créer un centre pour l’échange d’informations sur l’Holocauste des Roms et ses victimes en **Moldova**.
- Faire des recherches sur l’Holocauste des Roms sur le territoire de la **Moldova** et publier un ouvrage en la matière sur la base de ces recherches.
- Continuer à soutenir les arts et la culture roms grâce au Fonds de soutien de la culture des minorités nationales (Fond na podporu kultury národnostních menšin) conformément à la loi n° 138/2017 pour la réalisation de la politique culturelle de la **République slovaque**.
- Prévoir les ressources nécessaires aux activités et au développement durable du Théâtre Romathan et du Musée de la culture rom à Martin en **Slovaquie**.
- Obtenir le soutien financier de l’État pour la mise en œuvre de la stratégie d’intégration des Roms en Ukraine, entre autres, en ce qui concerne le soutien aux manifestations culturelles et artistiques.
- Investir dans le soutien de la recherche sur le génocide des Roms pendant la Deuxième Guerre mondiale en Ukraine.
- Soutenir le renforcement des capacités des organisations et des groupes artistiques gérés par des Roms pour leur permettre d’accéder aux subventions du Fonds culturel ukrainien.
